



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 20 NOVEMBRE 2006 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 NOVEMBRE 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF TENUE LE 14 NOVEMBRE 2006
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 FORUM SUR L'APPROCHE CITOYENNE
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
 - 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2007
 - 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2007*
 - 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE

DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE (RUE SHEFFORD) ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE)

- 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-27-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE (RUE SHEFFORD) ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE)*
- 5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-27-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE (RUE SHEFFORD) ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE)*
- 5.6 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-436 (CARRÉ DES PINS), DE CRÉER LA ZONE C04-484 (GARAGE LEQUIN, RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-468, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE
- 5.7 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-436 (CARRÉ DES PINS), DE CRÉER LA ZONE C040-484(GARAGE LEQUIN RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-468, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE*
- 5.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-436 (CARRÉ DES PINS), DE CRÉER LA ZONE C04-484 (GARAGE LEQUIN RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-468, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE*

QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT
MAXIMALE LORSQUE APLICABLE

6. RÈGLEMENTS

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929–2006 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS ANNULANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 812–1997, 812–01–1998, 812–02–1998 ET 926–2006

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 7.2.1 ACHAT DE FEUX DE CIRCULATION POUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- 7.2.2 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL CONTRE UNE PARTIE DU LOT 3 444 395, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC (RUE DE MONTCALM)

- 7.2.3 BARRAGE SHEFFINGTON

7.3 URBANISME

- 7.3.1 VENTE À LA VILLE DE BROMONT DE CERTAINES SURLAGEURS DE RUES ET DE TERRAINS VOUÉS À DES FINS DE PARCS

- 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 2 591 333 EN CRÉANT DEUX LOTS DONT LA PROFONDEUR EST INFÉRIEURE À LA PROFONDEUR MINIMALE REQUISE DE 100 MÈTRES (229, BOULEVARD DE BROMONT)

- 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉE, SOUS FORME DE PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ, AVEC UNE DISTANCE MINIMALE ENTRE LA PARTIE LA PLUS SAillante DE TOUT BÂTIMENT ET UNE LIGNE DE TERRAIN ADJACENTE À UN TERRAIN DE GOLF DE 7,60 MÈTRES AU LIEU DES 15 MÈTRES EXIGÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (LOT

385 699, RUE HENRI IV)

- 7.3.4 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE CARAVAN V ENS. 2006
- 7.3.5 ADJUDICATION D'UNE TOYOTA YARIS 5 PORTES HB LE 2006 OU 2007
- 7.3.6 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DEUX ROUES MOTRICES 2006-2007
- 7.3.7 FINANCEMENT RELATIF AU PAIEMENT POUR L'ACQUISITION DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE DU MONT-BROME
- 7.3.8 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UN PONT, TRAVERSANT LA RIVIÈRE YAMASKA, POUR LA ROUTE VERTE

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

- 7.4.1 PROJETS 2006 REPORTÉS EN 2007 – RÉSERVE FINANCIÈRE

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 7.1.1 SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ AQUILON INC.
- 7.1.2 SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE

8. DIVERS

- 8.1 COMMISSION SCOLAIRE DU VAL DES CERFS : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 20070-2010

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 9.1 NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA GESTION DOCUMENTAIRE INFORMATISÉE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 DÉPÔT DE LA CARTE DE REMERCIEMENT DU CERCLE DES FERMIÈRES DE BROMONT RELATIVEMENT À L'INSTALLATION ET L'AMÉNAGEMENT DE SON NOUVEAU LOCAL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.